

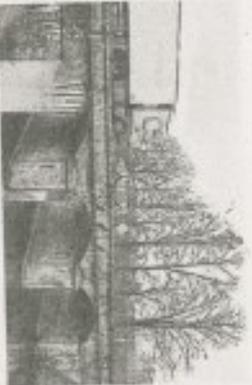
Les élus espèrent un contournement de Blain



Évoqué par le maire à la cérémonie des vœux, repris par son adjoint Jean-Luc Plumetel au cours du conseil

municipal fin janvier (voir OF du 1^{er} février), le « désenclavement de la ville de Blain » est revenu sur le tapis mardi soir au cours du Conseil communautaire à deux reprises. Lorsque l'assemblée s'est prononcée sur les secteurs à réserver pour de futures zones d'activités, « La liaison entre la RN 171 et la RD 164 (route de Nantes) devra être prise en compte », faisait remarquer Jean-Luc Plumetel. Idem, lorsque l'assemblée a validé le rapport sur la mobilité en Loire-Atlantique. « Il doit prendre en compte le désenclavement de Blain et de son centre ville » réaffirme l'élu bilinois.

Mais la question - reprise par quelques délégués communautaires



Le unique pont emprunté par la RN 171 pour franchir le canal est engorgé.

- reste toujours la même : « Par où ? Comment ? ». Pesant avec une grande prudence ses propos, Jean-Luc Plumetel, évoque « une liaison entre la RN 171 et la RD 164, qui serait prolongée, à partir du secteur de la Roziais, jusqu'au nouveau rond-point du Gravier, en franchissant le canal sur un ouvrage à construire, pour désengorger le seul pont existant ».

Les élus en resteront sur ces généralités pour le moment...

Une nouvelle zone d'activités à Blain

Parmi les points à l'ordre du jour du conseil communautaire qui se tenait mardi soir au Gâvre, les délégués avaient à se prononcer sur la proposition de plusieurs sites à retenir sur Blain, en vue de la création d'une prochaine zone d'activités.

« A échéance de 15 ans, nous avons évalué qu'il nous faudra entre 7 et 14 hectares de terrains supplémentaires, pour accueillir des entreprises », explique Daniel Leroux, vice-président en charge du développement économique. Sur les 6 emplacements suggérés par un cabinet d'études chargé de plancher sur le sujet, deux, semblaient retenir l'attention de l'assemblée communautaire :

le secteur de Billain : 9 hectares situés derrière la zone commerciale de l'Isac. Et le secteur de la Noé Plumbert : une zone de près de 20 hectares, qui va de la limite de la Zac des Bluchets Sud, jusqu'à la route départementale 164 (Route de Nantes).

Le secteur de la Marsollais, 5 hectares situés derrière le supermarché Carrefour market, et allant jusqu'à la zone des Bluchets, pourrait aussi être réservé pour cet usage. « Mais pas question de retenir les 2 hectares coincés entre le lotissement de la Goupillais et la déviation de la RN171 », avertissent certains délégués bilinois, qui y verraient plutôt des logements.